



## AVIS PUBLIC

### DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR LA DÉMOLITION D'UN IMMEUBLE VISÉ PAR LE RÈGLEMENT DE DÉMOLITION

AVIS est donné par le soussigné que la demande de certificat d'autorisation pour la démolition d'un immeuble visé par le règlement de démolition qui est décrite ci-dessous sera prise en considération par le Comité de démolition lors d'une séance publique le 22 février 2024 à 19 h qui se déroulera à la salle du Conseil située au 275, rue Nelson, Saint-Denis-sur-Richelieu. Le Comité statuera, conformément au règlement numéro 2022-R-292 régissant la démolition d'immeubles, sur la demande concernant le bâtiment suivant :

#### **255, rue du Lion (lot 3 404 768) 3171 48 6147**

Le requérant, Monsieur Mario Laflamme, demande la démolition de la résidence pour les raisons suivantes :

- L'immeuble en lui-même ne vaut plus rien;
- L'immeuble menace la sécurité des citoyens de la Municipalité de part son risque d'effondrement et son risque d'incendie;
- Les fondations de pierre et mortier supportant la structure du bâtiment sont en état de détérioration avancé et ne permettent pas l'ancrage d'une nouvelle structure;
- L'ossature du bois de la structure démontre plusieurs signes de défaillance structurale qui engendrent une instabilité de la structure;
- Le bâtiment est contaminé à l'amiante et nécessite également une décontamination fongique.

Monsieur Laflamme n'a pas de projet de réutilisation du terrain une fois la démolition effectuée. Aucune construction n'est prévue pour le moment.

Toute personne intéressée qui veut s'opposer à la démolition de cet immeuble doit, dans les 10 jours de la publication de l'avis public ou, à défaut, dans les 10 jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée au greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu par courrier électronique au [directeur@msdsr.com](mailto:directeur@msdsr.com) ou par courrier à l'adresse suivante : Yves Tanguay, 129, avenue Yamaska, Saint-Denis-sur-Richelieu J0H 1K0

Toute personne intéressée pourra se faire entendre en regard de cette demande lors de cette séance publique du 22 février prochain au 275, rue Nelson à 19 h.

**DONNÉ** à Saint-Denis-sur-Richelieu, ce 6<sup>e</sup> jour de février de l'an deux mille vingt-quatre (2024).

  
Yves Tanguay

Directeur général et greffier-trésorier